



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2012**
PERSPECTIVES
2013

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2012**
PERSPECTIVES
2013



sommaire

PRÉFACE	4
INTRODUCTION : UNE ASSOCIATION AU SERVICE DE SES MEMBRES	7
-	
LES MISSIONS DE L'APMC EN 2012	11
I. Enjeux politiques et sociaux	11
II. Les services aux membres	17
1. Information et accompagnement	17
2. Défense et médiation	21
3. Etudes et analyses	23
4. Une documentation spécialisée	27
5. Des formations axées sur les réalités professionnelles	29
6. Des bourses pour soutenir les artistes	35
-	
III. Actions participatives et partenariats	37
-	
PERSPECTIVES 2013	45
-	



préface | le **mot** du Président

Cette année, SMart fêtera ses 15 années d'existence. Que de chemin parcouru... et que de chemin encore à parcourir !

SMart est parvenue à être, aujourd'hui, une Association professionnelle forte de plus de 50.000 membres, dédiée aux services des métiers de la création et reconnue par tous.

Nous sommes décidés, plus que jamais, à poursuivre notre mission: informer et défendre nos membres.

Pour ce faire, SMart continue à se déployer et inaugurerait ainsi fin juin une nouvelle antenne à Schaerbeek. Mais nous avons encore de nombreux projets d'extension, tant en Wallonie qu'en Flandre.

Merci pour votre adhésion et votre soutien.

Au nom du conseil d'administration de l'Association

MICHEL BINSTOK
PRÉSIDENT

Deux **anniversaires** pour 50 000 **membres**

2013 sera marquée par un double anniversaire: les quinze ans de SMart et les cinq ans de l'Association Professionnelle des Métiers de la Création, née en 2008 du déploiement de la structure initiale en cinq entités distinctes, dotées chacune d'une mission spécifique.

Notre mission tient en deux mots: défense et représentation des membres. Mais de ces deux termes découlent une multitude d'actions et de services, décrits en détail au fil des pages qui suivent.

2012 nous aura permis de mieux asseoir cette représentativité, tant aux yeux des membres que de l'opinion publique, à travers les engagements très fermes que nous avons pris en faveur de nos membres.

Cinq ans, c'est encore l'enfance pour une association. Nous continuerons donc sans relâche à préciser et développer nos missions, à affiner nos moyens d'action, à apporter notre pierre au développement de nouveaux modèles économiques et sociaux dans le secteur.

Mais nous prendrons aussi le temps de nous réjouir, en septembre prochain, du succès rencontré depuis 1998 par l'idée pionnière des fondateurs de SMart: la nécessité de doter les artistes d'outils compensant les aléas de leur parcours professionnel par une mutualisation des ressources et des moyens d'élaborer pour eux des modes concrets pour le développement de leur carrière professionnelle, de façon à la fois autonome et solidaire.

Bonne lecture.

ERIC LAUWERS
DIRECTEUR DE L'APMC

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Une association au service de ses membres

Depuis sa fondation en 1998, SMart a toujours été animée par un esprit associatif, qui s'est notamment exprimé par son inscription dans une pratique d'économie sociale et solidaire. Mais il a fallu attendre le redéploiement de l'Association en 2008 et la mise sur pied de cinq entités distinctes chapeautées par la Fondation SMartBe pour que l'Association Professionnelle des Métiers de la Création (APMC) acquière une identité propre et soit dotée de missions spécifiques. Elle a voulu préciser sa raison d'être en 2012 en modifiant ses statuts, de manière à clarifier ses objectifs et ses missions. Au fur et à mesure qu'elle développe une action spécifique, elle dégage de nouveaux domaines d'intervention.

L'APMC s'est assignée deux missions principales: la représentation et la défense de ses membres. A celles-ci s'ajoutent bien sûr les missions spécifiques de ses différents services (aide juridique, formation, études et recherches, etc.), comme nous le verrons plus loin.

UN ENGAGEMENT SOUTENU

Le rôle de représentation et de défense se concrétise par une action de lobbying en faveur des professionnels de la création, artistes, techniciens, intermédiaires de tous ordres. Comme le précisent nos nouveaux statuts: l'Association «agira auprès des pouvoirs publics pour les informer, promouvoir et défendre le secteur des métiers de la création et de l'interprétation, ainsi que pour aider et contribuer à l'évolution de la législation dans l'intérêt des artistes».

Pour jouer ce rôle au mieux, l'Association veille à clarifier les enjeux de société auxquels ses membres sont confrontés. L'expérience acquise à leur contact nous permet, dans un feed back permanent, d'ajuster nos positionnements pour ré-

pondre à leurs nécessités professionnelles et aux difficultés qu'ils rencontrent.

La «crise de l'ONEM»¹, amorcée en 2011, et qui nous a mobilisés durant toute l'année 2012, aura constitué un accélérateur à cet égard, en conférant à notre action de lobbying un caractère d'urgence. Elle nous a paradoxalement été salutaire dans la mesure où elle nous a amenés à mieux structurer notre action.

Cette crise nous a aussi permis de tester notre capacité mobilisatrice, dans un premier temps par la mise sur pied d'une pétition, qui a été signée par 23 000 personnes, puis par l'organisation régulière de rencontres avec les membres, dans le cadre des «P'tits Déj» ou de la campagne «Je vote culture», dont nous parlerons plus loin.

La participation des membres permet le débat sur nos revendications et leur validation collective.

Durant l'année 2012, l'APMC a veillé à mieux définir ce que doit être sa mission de représentation.

C'est ainsi qu'a été constituée une équipe de représentants nationaux, régionaux et locaux. Chaque bureau a désormais son représentant local. Etre à l'écoute, identifier les freins et les attentes, récolter et partager l'info avec les collègues, participer au développement de l'image et de la visibilité de l'Association... Telles sont les premières tâches assignées à ces représentants. Ils auront également pour mission de construire un réseau (identifier, rencontrer, représenter l'Association, être identifié et entretenir les relations construites avec les milieux culturel, économique et politique) et de participer à des rencontres publiques ou d'en organiser eux-mêmes.

UNE DISTANCE CRITIQUE

L'APMC est représentée au sein du Conseil d'administration de la Fondation SMartBe. Sa direction entretient des contacts réguliers avec les directeurs/trices des autres entités. Elle participe à pratiquement toutes les discussions relatives au fonctionnement général de la structure.

Il s'agit notamment pour l'Association d'assurer une veille «à distance critique» sur la mise en place des objectifs stratégiques de la structure et sur la qualité du service rendu par les entités de la Fondation SMartBe aux membres.

Son Assemblée générale du 5 septembre 2012 a réaffirmé les valeurs qui l'animent en les inscrivant dans ses statuts modifiés. Aussi bien au sein de la Fondation que pour la constitution des associations sœurs à travers l'Europe, l'Association veille à :

- renforcer l'autonomie des professionnels de la création,
- professionnaliser les relations inscrites dans les champs artistique et culturel,
- sécuriser le cadre juridique du secteur de la création,
- développer la représentativité de ses membres auprès des décideurs culturels et politiques.

Un autre changement dans les statuts concerne le pouvoir des membres. La distinction entre membres effectifs et adhérents a été supprimée.

Désormais, tous les membres ont le droit de vote à l'Assemblée générale s'ils sont en règle de cotisation.

¹ On se rappelle qu'à l'automne 2011, des articles de presse ont commencé à lier l'augmentation du nombre d'artistes au chômage à des abus présumés. Peu après, l'ONEM a décidé d'entamer une bataille contre ces soi-disant abus, en proposant une succession d'interprétations restrictives de la manière dont les règles de protection de l'intermittence devaient être appliquées aux artistes. Beaucoup de nos membres se sont dès lors retrouvés dans de grandes difficultés.

Notre espoir est que nos membres s'impliquent toujours davantage dans la vie de l'Association et qu'ils participent activement à son évolution.

EN RELATION AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

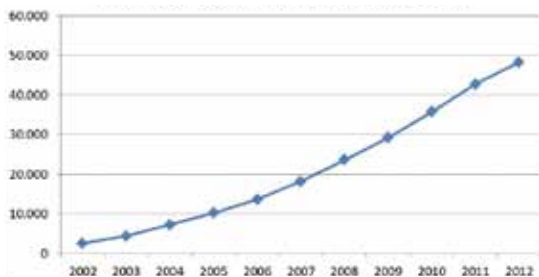
Pour mieux représenter nos membres, il nous a paru nécessaire d'entamer des démarches auprès de leurs donneurs d'ordre. Entendre les questions que ceux-ci se posent, leurs remarques, leurs critiques; leur expliquer comment les outils de SMartBe fonctionnent; les aider à mieux connaître les problématiques rencontrées par nos membres dans l'exercice quotidien de leur métier... Les premières démarches accomplies en ce sens visent

à construire une relation entre SMartBe et les donneurs d'ordre et, en définitive, à faciliter les collaborations entre eux et nos membres.

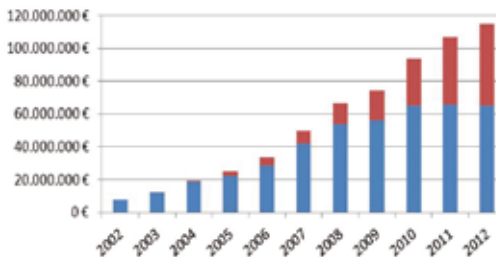
UNE CONSTANTE ÉVOLUTION

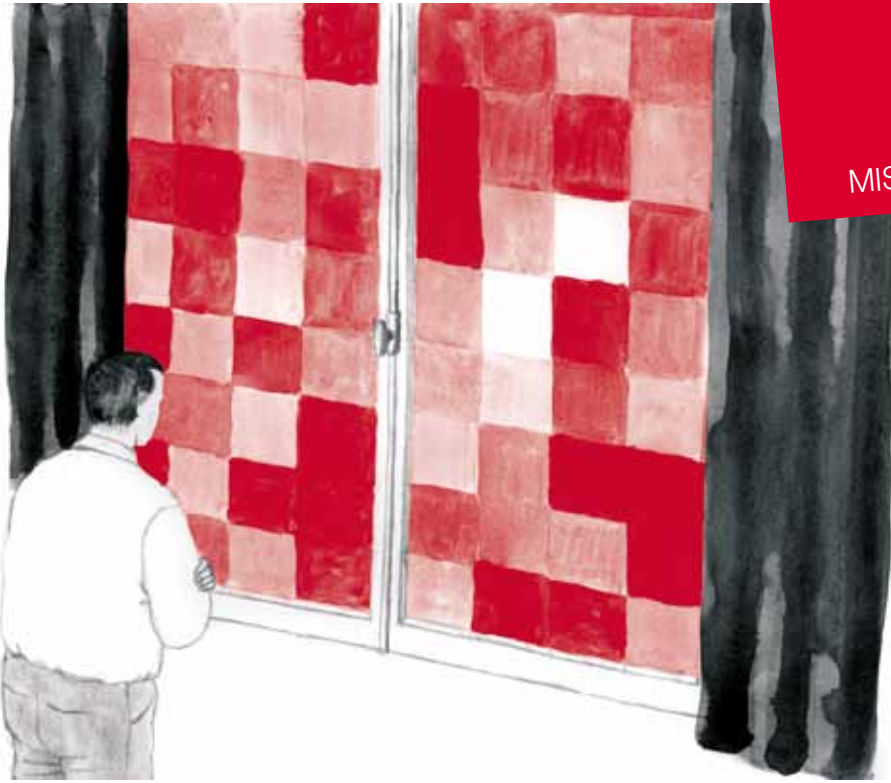
Comme le montrent les tableaux, nos membres sont sans cesse plus nombreux. Ils ont aussi de plus en plus volontiers recours à l'outil Activité, qui leur permet de gérer leur parcours professionnel en toute autonomie. C'est ainsi qu'on comptait, à la fin 2012, plus de 48 000 membres depuis la création (et plus de 57 000 donneurs d'ordre). 2000 Activités ont été ouvertes en 2012, ce qui porte leur total à 11.611 depuis 2004.

NOMBRE DE MEMBRES DE 2002 À 2012



NOMBRE DE MONTANTS FACTURÉS DE 2002 À 2012





MISSIONS
ENJEUX



1^{ER} MARS 2012, REMISE DE NOTRE PÉTITION À LA MINISTRE DE L'EMPLOI

LES MISSIONS DE L'APMC EN 2012

I. Enjeux politiques et sociaux

RÉACTIFS ET CRITIQUES

La «crise de l'ONEM», la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement fédéral, les menaces pesant sur la création dans le secteur des arts vivants du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles... En 2012, la matière ne nous a pas manqué pour développer notre action politique. L'enjeu constant: la défense des métiers de la création.

RAPPELONS QUELQUES FAITS...

- Le bénéfice des allocations d'insertion (anciennement allocations d'attente) est désormais limité à 3 ans. Or, de très nombreux artistes pénalisés par l'intermittence n'arrivent jamais à ouvrir des droits complets au chômage. Avec cette mesure, ces personnes n'auront plus droit à aucune allocation et risquent de connaître une situation dramatique.
- Une interprétation plus restrictive des règles en matière de chômage a entraîné, pour de nombreux artistes, la perte de la protection de l'intermittence, qui leur garantissait une certaine stabilité de revenus, malgré la grande fluctuation de leurs engagements professionnels.

- La dégressivité accrue des allocations de chômage contribue à précariser davantage de nombreux professionnels de la création.
- Des menaces de restriction (-45% !) dans les budgets de l'aide à la création 2013 en matière d'arts vivants ont provoqué une mobilisation exceptionnelle du secteur dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre a annulé une part des mesures prévues, mais du côté francophone du pays comme dans de nombreux Etats européens, la tendance est clairement à la baisse des subventions publiques pour la culture.

Sur ces différentes questions, l'APMC a multiplié les initiatives pour faire entendre le point de vue des professionnels de la création et défendre l'intérêt de ses membres. Le blog qu'elle a ouvert (blog.smartbe.be) lui permet de réagir au jour le jour à l'actualité politique et sociale, tout en offrant aux visiteurs un espace de dialogue et d'interventions.

Avis du CNT contrasté et incomplet relatif au statut de l'artiste

Dans l'avis du CNT, nous avons salué deux propositions positives.

- le **maintien de l'accès à la sécurité sociale** pour les artistes travaillant **sans lien de subordination** (article 1er bis).
- pour les **artistes et les techniciens**, l'élargissement des mesures spécifiques d'accès et de maintien au chômage à tous les artistes interprètes et créateurs, sans aucune distinction

En revanche, l'instauration d'une **distinction de traitement entre artistes «amateurs» et «professionnels»** au moyen de cartes et de visas était fort **critiquée**. Nous estimons ce système coûteux et lourd. Une meilleure manière d'atteindre davantage de sécurité juridique serait de **négoier la nomenclature des fonctions artistiques au sein d'une commission**.

En outre, l'**exclusion de tous les techniciens** du champ d'application de l'article 1er bis nous était inacceptable. Pour nous, il est **essentiel que les techniciens bénéficient des mêmes mesures protectrices** que les artistes, car ils sont souvent soumis aux mêmes conditions de travail.

Contrairement aux deux avis précédents (2002 et 2010), une de nos revendications essentielles, l'**application du droit de travail** pour les artistes et techniciens sous contrat 1^{er} bis, n'était plus traitée.

... ET QUELQUES INTERVENTIONS MARQUANTES:

- Après avoir remis, le 1er mars 2012, à la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, une pétition rassemblant 23.000 signatures pour protester contre l'attitude de l'ONEM, l'APMC lui a fait parvenir un dossier documentant la problématique.
- L'APMC a rencontré l'ensemble des cabinets fédéraux concernés par la problématique: cabinet du ministre des Classes moyennes, du ministre des Affaires sociales, de la ministre de l'Emploi, du secrétaire d'Etat à la fraude fiscale et sociale et, enfin, du Premier ministre.
- Elle a pris une série de contacts auprès de personnalités politiques pour expliquer le fonctionnement de SMart et les positionnements de l'Association.
- Elle a effectué de nombreuses démarches auprès de l'ONEM mais aussi des instances syndicales, dont les caisses de paiement.
- En juillet 2012, le Conseil national du Travail (CNT) a rendu un avis très attendu sur la «Problématique du secteur artistique par rapport à l'ONSS», qui examinait notamment la question du statut d'artiste. Dans un communiqué de presse relayé par plusieurs journaux, l'APMC a présenté sa position face à cet avis.
- L'APMC a maintenu un contact régulier avec le cabinet de la ministre de l'Emploi, pour déterminer comment elle comptait mettre en œuvre les recommandations de la CNT.
- L'Association a participé en juin 2012 à la plateforme de coordination des artistes et créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles initiée par Fadila Laanan, Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- L'APMC a vivement réagi aux intentions manifestées par la ministre de la Culture de réduire de 45% le budget du Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CAPT). Dans une lettre adressée à Fadila Laanan, elle a ébauché des solutions alternatives pour financer le secteur des arts de la scène.

PARTICIPATIF ET PROSPECTIF

Même si notre rôle a été crucial en la matière, nous ne nous sommes pas contentés de réagir à l'actualité. A l'occasion des élections communales et provinciales d'octobre 2012, notre Association a initié une vaste opération baptisée «Je vote culture». Il s'agissait de mener campagne auprès du personnel politique communal et provincial (candidats aux élections) pour mettre en avant le rôle des pouvoirs locaux dans le développement culturel et, inversement, pour souligner l'importance de la culture dans le développement urbain. Dans son ensemble, le personnel politique a répondu positivement à notre invitation. Les différentes soirées-débats ont réuni au total un public de plus de 600 personnes. Le secteur culturel local a été mobilisé. L'opération a eu de bons échos dans la presse, en particulier au niveau des télévisions locales.

Cette initiative a permis de mettre en valeur la représentativité de l'APMC comme organisme de défense du secteur culturel. Elle a contribué au rayonnement de notre Association sur les plans local et national.

Je vote culture: actions

Le mémorandum «Election communales et provinciales 2012. Six objectifs pour la culture et les métiers de la création», publié par le bureau d'études de SMart, a servi de base de réflexion et de discussion avec les partenaires que nous avons réunis pour ce projet.

Nous avons organisé dans ce cadre six débats politiques: quatre en Wallonie (Tournai, Mons, Namur et Liège), un à Anvers, un à Saint-Gilles.

A Charleroi, une collaboration avec divers partenaires a débouché sur la réalisation de capsules vidéos où les candidats des principales formations ont présenté leur programme en matière de politique culturelle communale.

L'organisation des débats a donné lieu, à Bruxelles et en Wallonie, à une série de rencontres préparatoires réunissant artistes, porteurs de projets et opérateurs culturels locaux. Dans chaque ville, entre huit et quinze personnes ont participé à ces rencontres. A Anvers, l'APMC a porté seule l'organisation du débat, mais elle a demandé à des artistes de poser des questions aux candidats.



© Elle Van den Brande

DÉBAT ANVERS, DE WINKELHAAK, 12 SEPTEMBRE 2012



MISSIONS
SERVICES / 1

II. Les services aux membres

1. Information et accompagnement



UN SERVICE DE PROXIMITÉ: LES CONSEILLERS

Les conseillers sont en première ligne pour accueillir les membres, les orienter en fonction de leurs besoins spécifiques, les informer, les accompagner dans le développement de leurs projets, les aider à résoudre leurs problèmes de contrats ou de rapports avec l'ONEM et les administrations en général.

Ils incarnent sur le terrain le rapport de proximité que l'APMC veut entretenir avec ses membres et, plus généralement, avec l'ensemble des secteurs culturels et créatifs. Dans chaque ville où nous sommes implantés, leur connaissance du réseau local leur permet de nouer des partenariats fructueux, de soutenir des initiatives culturelles et de jouer un rôle fédérateur.

La proximité, c'est aussi une question de langue. En français, en néerlandais, en anglais, mais aussi en allemand, en italien, en russe, en arabe... : lors de rendez-vous individuels, chacun est susceptible de trouver auprès des conseillers une réponse dans sa propre langue aux questions qu'il se pose.

Les conseillers multiplient les interventions extérieures en rencontrant les publics les plus divers: étudiants d'écoles artistiques, futurs professionnels en formation, prescripteurs, donneurs d'ordre, responsables culturels... Ils exercent de cette manière une véritable mission pédagogique. Ils informent leurs interlocuteurs sur les réalités professionnelles des secteurs créatifs et ils contribuent à diffuser les valeurs de solidarité et les principes de mutualisation qui sont au cœur de notre démarche.

LES ÉQUIPES ET LES ANTENNES RÉGIONALES

Les équipes de conseillers, tant à Bruxelles que dans les antennes régionales, ne cessent de s'étoffer en fonction de l'augmentation du volume d'activité de SMart. Ils atteignent aujourd'hui le nombre de 16 personnes en Wallonie, 6 en Flandre, 42 à Bruxelles dans les deux équipes Orientation (17) et Accompagnement (25). Soit un total de 64 personnes pour l'ensemble de la Belgique, les cinq coordinatrices incluses.

A Bruxelles

Un effort particulier a été accompli pour renforcer l'accueil du public. Le dernier lundi de chaque mois, les locaux sont ouverts jusqu'à 20h30. Les sessions «Orientation» et «Activités» organisées à ce moment-là sont comblées à chaque fois. Cette ouverture en avant-soirée correspondait manifestement à une attente du public.

En Flandre

Deux nouveautés importantes en 2012:

- Déménagement du bureau de Gand du centre-ville vers le site ACEC, où SMart se trouve désormais en relation avec divers partenaires potentiels. Ce site héberge en effet plusieurs associations et structures (socio-)artistiques. Notre bureau s'intègre dans un grand projet de reconversion d'une friche industrielle.
- Ouverture d'un bureau à Kortrijk, au Centre des Arts Buda (un jour par semaine). Une implantation qui offre l'occasion de nouer de nombreux contacts avec des membres et des donneurs d'ordre potentiels.

En Wallonie

Les équipes se sont aussi agrandies à Liège, Namur et à Charleroi. Le bureau de Tournai, qui a ouvert à la fin 2011, est d'ores et déjà bien implanté dans sa ville.

Dans chaque antenne, un conseiller a endossé, pour une partie de son temps de travail, une nouvelle mission: celle de représentant de l'APMC. Ils ont notamment organisé les rencontres et les débats de l'opération «Je vote culture» (voir ci-dessus).



BRUXELLES



WALLONIE



FLANDRE

UNE INFORMATION ET UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUES

L'équipe des juristes se tient à la disposition des membres (sur rendez-vous) pour des consultations gratuites relatives à tous leurs problèmes juridiques. Ils les orientent au besoin vers des avocats spécialisés.

En outre, depuis 2012, cette équipe assure à Bruxelles, trois matinées par semaine, une permanence juridique à laquelle les membres peuvent accéder sans rendez-vous. Le reste du temps, le juriste de permanence au rez-de-chaussée est susceptible de répondre à toutes les demandes urgentes des conseillers, qui peuvent faire appel à lui à tout moment. Enfin, un avocat spécialisé, avec qui l'APMC a noué un partenariat de longue date, participe aux sessions d'information sur les droits d'auteur organisées tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Pour les membres néerlandophones, ces sessions sont assurées par un juriste de l'APMC.



Février 2012 : mobilisation pour remettre les 25.000 signatures de la pétition à la Ministre de l'emploi

2. Défense et médiation

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES POUR LES MEMBRES

Le service juridique, qui compte six personnes, ne fournit pas seulement des conseils, il propose aussi une assistance juridique et un service de gestion des conflits aux membres présentant des dossiers difficiles en matière sociale, commerciale et fiscale.

L'année 2012 a été encore fortement marquée par les restrictions introduites par l'ONEM dans l'interprétation de ses règles en matière de protection de l'intermittence. De nombreux artistes se sont vus privés de droits dont ils bénéficiaient précédemment et ont dès lors connu des conditions d'existence extrêmement difficiles.

Le service juridique s'est fortement impliqué dans la **défense des membres de l'APMC** qui ont obtenu des décisions défavorables **dans leur dossier chômage**. Il a défendu tous les membres gratuitement, et a interpellé l'ONEM sur quelque 250 cas litigieux. Quatre types principaux de refus ont été contestés:

- accès au chômage sur base de la règle du cachet,
- demande de protection de l'intermittence,
- demande de prolongation de la protection de l'intermittence,

INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES

Le service juridique a développé une série d'actions (courriers ou rencontres) avec les caisses de paiement (de la FGTB principalement) pour tenter de mettre fin aux blocages dont nos membres étaient les victimes dans le traitement de leurs dossiers à Bruxelles. Il a aussi adressé divers courriers à la section «réglementation» de l'ONEM pour demander des clarifications ou des positionnements fermes sur les règles applicables aux métiers de la création.

De façon générale, chaque fois que la nécessité se présente, le travail des juristes de l'Association permet d'appuyer par des argumentaires juridiques ses prises de position publiques.

- base de calcul du montant de l'allocation.

Ce travail n'a pas été vain. Sur la centaine de dossiers clôturés en 2012, une grosse moitié a abouti favorablement. Pour les autres, le service juridique a passé le relais à un cabinet spécialisé qui a porté les affaires en justice. Il faut noter que ces frais d'avocats ont été intégralement supportés par l'Association.

Un autre type d'interventions juridiques a porté sur des **conflits avec l'administration fiscale**. Dans ce cas, le service juridique écrit au contrôleur des contributions pour défendre le dossier du membre qui a fait appel à lui... pour des motifs valables. Il ne s'agit évidemment pas d'éluider l'impôt mais de défendre les droits légitimes des artistes.

Le service juridique intervient aussi pour empêcher certains conflits professionnels de s'envenimer en s'interposant comme **médiateur** entre un membre et un donneur d'ordre, voire entre deux membres impliqués dans un même projet. Lors d'une rencontre encadrée par un juriste spécialement formé à la médiation, il s'agit de chercher une solution de compromis.



3. Etudes et analyses

AU SEIN DU BUREAU D'ÉTUDES

Appréhender correctement les secteurs socio-professionnels couverts par les métiers de la création est une condition indispensable si on veut œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des artistes et intermittents. Le bureau d'études de l'APMC s'y emploie depuis 2007.

Il a réalisé en 2012 une série de **courtes études sur des thématiques diverses**:

- «Les modes de reconnaissance des artistes ordinaires»
- «Spécificités des métiers de la création»
- «Spécificités de la recherche d'emploi dans les métiers de la création»
- «L'allocation universelle et les métiers de la création»
- «La précarité et les moyens d'y résister»

Ces articles ont tous été diffusés sur le site www.smartbe.be/fr/ouvrages

Le bureau d'études a par ailleurs commandé à des spécialistes extérieurs à l'APMC une recherche sur le secteur de la photographie, dont les résultats paraîtront en septembre 2013.

Il a finalisé une recherche socio-économique sur les Activités de SMart, qui a abouti, en juin, à la publication de Développer ses projets artistiques. Le cas des Activités SMartBe.

«Développer ses projets artistiques. Le cas des Activités SmartBe»: conclusions principales

L'intérêt de l'étude était de fournir des repères pour mieux comprendre le travail au projet dans les métiers de la création, au travers des Activités de SMart. L'enquête a permis d'**affiner les contours des Activités et d'obtenir des précisions sur les pratiques** mises en œuvre pour leur développement.

L'outil de gestion d'Activités est utilisé par plus de 10.000 professionnels de la création travaillant au projet via des contrats de courte durée. Il propose une microstructure adaptée aux métiers de la création qui permet à des créateurs de porter et de développer leurs propres projets. Vivre de son art implique de tenir compte d'impératifs économiques: estimer la valeur de son travail, négocier son prix, diversifier ses activités ou se spécialiser, trouver des débouchés, etc. Les créateurs s'inscrivent toutefois rarement dans une logique de rentabilité financière à court terme. L'intérêt artistique de l'œuvre à réaliser, sa visibilité et l'expérience engrangée sont les moteurs principaux des porteurs de projet. Au fil du temps, le porteur de projet a une meilleure connaissance de la valeur de son travail et des prix qui sont pratiqués dans son secteur. Les porteurs de projet des Activités sont donc de véritables entrepreneurs culturels et créatifs, qu'ils soient débutants ou confirmés.





Certaines publications du bureau d'études soutiennent et accompagnent les revendications portées par l'APMC. C'est ainsi qu'est sorti, à l'occasion des élections communales et provinciales d'octobre 2012, un mémorandum présentant « 6 objectifs pour la culture et les métiers de la création ». Cette brochure a été largement diffusée auprès des responsables politiques et culturels francophones et flamands et a servi de base de réflexion aux groupes de travail engagés dans la campagne « Je vote culture ».

ETUDES JURIDIQUES

Le service juridique a effectué différentes études de fond contribuant à la mise en place de **nouveaux services ou outils et à l'appui des positions des entités de Smart**. Parmi les principales questions traitées, citons:

- Une étude sur les aspects de **séjour et de travail dans le cadre de la mobilité internationale**.
- Une étude sur les **contraintes légales du crowdfunding**, pour préparer la mise en place de cet outil par la Fondation SmartBe.
- Une étude sur les **licences Creative Commons**, destinée à étayer les positions de l'APMC en matière de droits d'auteur. Ces licences permettent aux auteurs de rendre leurs œuvres accessibles au public sur internet et d'en permettre la libre reproduction et distribution.
- Une étude de la **nouvelle Convention collective de travail du 23/10/12** dans le secteur des arts dramatiques et de l'expression scénique (CP 304).
- Un récapitulatif, pour un dossier transmis à la ministre de l'emploi, de l'ensemble des données juridiques et des dispositifs réglementaires relatif au **chômage des artistes**.



Le service juridique produit par ailleurs des analyses de détail sur des questions liées au droit du travail et à la sécurité sociale: Peut-on travailler plus de 7,60h par jour (état des lieux des situations)? Pour ne citer que quelques exemples parmi les sujets traités: Quelles sont les règles en matière de prêt pour un centre de documentation ? Quel est le cadre juridique du mécénat ?...

EDUCATION PERMANENTE

Depuis 2012, une cellule est spécialement affectée à la publication et à la **diffusion d'analyses dans une perspective d'éducation permanente**. Elle adapte des travaux produits par d'autres services de l'APMC (bureau d'études, service juridique) ou issus du blog de l'APMC. Elle développe également une production spécifique, en faisant occasionnellement appel à des collaborateurs extérieurs.

Cette cellule a assuré la publication sur le site de SMart d'un grand nombre d'articles accessibles gratuitement. Elle a notamment réédité, soit intégralement, soit sous la forme de résumés, une quinzaine d'analyses issues de «L'artiste, un entrepreneur?», réalisé par le bureau d'études en 2011.

Il s'agit pour la cellule «éducation permanente» de proposer des éléments de réflexion qui ne reflètent pas nécessairement les positions de l'APMC mais permettent d'alimenter le débat sur des questions touchant le secteur artistique et créatif. Sont notamment abordés: les politiques culturelles les politiques de l'emploi, l'économie de la culture, les droits d'auteur, l'économie sociale, la solidarité (allocation universelle, processus collaboratifs...), etc.

Plus d'informations : www.smartbe.be/fr/ouvrages



4. Une documentation spécialisée

Dès les origines l'Association a veillé à offrir à ses membres une information de qualité.

UN FONDS DE DOCUMENTATION UNIQUE

Le bureau d'études gère un centre de documentation axé sur les métiers de la création. Ce centre s'est enrichi d'une centaine d'acquisitions nouvelles en 2012, ce qui porte son catalogue de livres et de revues spécialisées à environ 1500 titres, en français principalement mais également en néerlandais et en anglais. Ce fonds unique en son genre réunit d'une part des ouvrages portant sur le droit, l'économie, la sociologie de l'art, les politiques culturelles, les institutions artistiques; d'autre part, des ouvrages relatifs aux diverses disciplines artistiques. Il propose également de la documentation sur les artistes présents dans la collection de la Fondation SMartBe. Il accueille par ailleurs le fonds d'ouvrages portant sur les enjeux politiques, sociaux, économiques et éducatifs de la culture, qui a été constitué par l'asbl voisine de l'APMC, Culture et Démocratie.

Cette documentation n'est pas seulement accessible en interne et aux associations implantées sur le site de Bruxelles, mais également, sur rendez-vous, aux étudiants, aux chercheurs et à toute personne qui en fait la demande.

Le catalogue commun de l'APMC et de Culture et démocratie est accessible en ligne: pmb.smartbe.be/opac_css

UN RÉPERTOIRE DES AIDES

Après avoir publié en 2011 un Répertoire des aides aux artistes qui a connu un grand succès, le bureau d'études en a réalisé une version numérique. Le site www.aidesauxartistes.be a été mis en ligne dès le mois d'avril 2012 et est accessible gratuitement. Il a bénéficié d'une petite subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Disponible en version francophone et néerlandophone, ce site recense l'ensemble des services et des soutiens dont peuvent bénéficier les artistes dans les deux principales Communautés du pays.

Ce répertoire est mis à jour en permanence et s'étoffe régulièrement de nouvelles informations.

UN ENSEMBLE D'INFORMATIONS PRATIQUES

Le site de SMart regorge, dans sa partie publique, d'informations utiles aux artistes et à l'ensemble des professionnels de la création, en particulier des dossiers du type «Tout savoir sur...» (ex: le chômage, la sécurité sociale, le droit d'auteur, etc.).

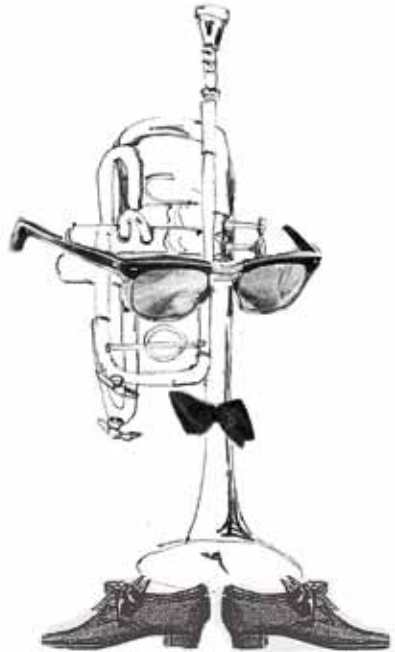
Dans la partie consacrée aux outils se retrouvent aussi bon nombre d'informations de tout ordre, depuis les taux de remboursement des frais de déplacement jusqu'aux barèmes des différentes commissions paritaires, en passant notamment par le montant maximal des RPI ou le nombre maximal de jours de travail pour un étudiant.

Toutes ces informations demandent une actualisation régulière, en fonction de l'évolution des réglementations et des dispositifs légaux, des sauts d'index, des adaptations barémiques...

Un dossier comme la réforme du chômage, en novembre 2012, a demandé une grande vigilance à cet égard, pour expliquer l'ensemble des changements intervenus et adapter les documents en conséquence.

Pour améliorer le processus d'actualisation des informations, identifier les besoins les plus pressants en la matière et faciliter l'accès de chacun aux renseignements dont il a besoin, l'APMC a ouvert en 2012 un nouveau poste: celui de «réfèrent infos».





5. Des formations axées sur les réalités professionnelles

Les artistes et les personnes engagées dans les métiers de la création ne sont guère préparés à affronter les réalités socio-professionnelles de leurs secteurs d'activité. Elaborer un projet et le gérer, fixer un prix pour la réalisation d'un travail ou d'une œuvre, négocier, communiquer pour mettre en valeur son projet artistique, développer un réseautage... Quand il s'agit de répondre à ces défis, de nombreuses personnes, même très talentueuses ou expérimentées, se retrouvent démunies. Elles n'ont en outre souvent pas appris à mesurer combien les innovations technologiques ont changé la donne en matière de communication, de vente ou de réseautage. Autant de carences auxquelles les formations mises sur pied par l'Association proposent de remédier.



EN FONCTION DES BESOINS

Ces formations sont destinées à fournir aux professionnels de la création des outils méthodologiques pour qu'ils apprennent à mieux maîtriser le développement de leur carrière. Elles sont ouvertes à tous, mais les membres de l'APMC bénéficient d'un tarif préférentiel. A l'heure actuelle, elles ne se déroulent qu'en français.

Elles sont basées sur une pédagogie interactive et une dynamique d'échanges

qui permet aux participants de confronter leurs expérience, dans un processus collectif d'autoformation : ensemble, on en apprend davantage.

En 2012, des formations ont été organisées à Bruxelles et à Liège. Au total, elles ont touché 133 participants. Les sessions proposées à Mons n'ont pas connu de succès. De façon générale, notre public a tendance à préférer les sessions courtes plutôt que les cycles de plusieurs jours.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS POUR 2012

NOM DE LA FORMATION	Lieu et nombre	Nbre jours par formation	Nbre heures par formation	Nbre total participants	Heures X participants
Elaborer, gérer et communiquer son projet	BXL (1X)	5	35h	3	105h
Développer son assertivité	BXL (1X)	4	28h	5	140h
Les éléments qui influencent vos prix	BXL (1X)	1	7h	9	63h
Négocier, tout un art !	BXL (2X) et Liège	2	14h	30	420h
Communiquer pour mettre en valeur son projet artistique	BXL (2X)	2	14h	16	224h
Le réseau, un levier pour le métier d'artiste	BXL (2X) et Liège	1	7h	26	182h
Utiliser le Web pour diffuser sa création	BXL (2X) et Liège	1	7h	44	308h
TOTAUX	14			133	1442h

Le programme s'étoffe et se diversifie au fil des années. Il est élaboré en fonction des besoins identifiés notamment par les conseillers. Un sondage a en outre été effectué en 2012 auprès des membres. Les réponses de 711 personnes ont permis d'affiner encore la description des attentes en la matière.

DES APPROCHES SPÉCIALISÉES

La plupart des formations sont assurées par des prestataires extérieurs, mais plusieurs services de l'APMC sont impliqués dans les programmes proposés. C'est ainsi qu'une économiste du bureau d'études participe aux formations sur «les éléments qui influencent vos prix». Un juriste intervient dans certaines formations pour expliquer, exercices à l'appui, comment rédiger au mieux un contrat.

Le service juridique prend par ailleurs en charge des séances d'information en matière de droit d'auteur. En néerlandais, trois sessions ont été assurées par un juriste de l'APMC à Gent, Antwerpen et Bruxelles, pour une vingtaine de membres. En français, les sessions ont été assurées par un avocat spécialisé, partenaire de SMart. Une bonne vingtaine de sessions ont été mises sur pied à Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur et Mons, pour un public total d'environ 200 personnes.

Outre les programmes à contenu socio-économique organisés depuis plusieurs années, le service Formations a mis l'accent, en 2012, sur internet et les réseaux sociaux, avec une session spécifique: «Utiliser le Web pour diffuser sa création».

DE NOMBREUSES SESSIONS D'INFORMATION

A Bruxelles et dans chaque bureau régional, les conseillers assurent régulièrement des séances d'information, ouvertes à tous, qui permettent au public présent de se familiariser avec les questions soulevées par la problématique du travail artistique aux plans juridique, administratif et économique. Ces sessions d'info sont aussi l'occasion d'expliquer en quoi les outils de SMart (Contrats et Activités) peuvent se montrer utiles dans l'exercice des métiers de la création.

Des séances d'information sont aussi organisées à l'extérieur notamment dans une série d'écoles d'art, à la demande des enseignants. Elles permettent d'éveiller les étudiants aux réalités socio-professionnelles de leur futur métier, rarement abordées dans les cursus académiques.

DES PARTENARIATS POUR DIVERSIFIER L'OFFRE ET DIFFUSER L'INFORMATION

Le service Formations de l'APMC a commencé à rechercher des partenaires susceptibles d'organiser des formations sur les outils gratuits du Web ou sur des logiciels informatiques spécialisés. Ces contacts devraient, à terme, nous permettre d'orienter nos membres vers ces opérateurs, si possible en les faisant bénéficier de tarifs préférentiels.

Un effort a par ailleurs été fourni pour mieux faire connaître nos formations actuelles, via diverses institutions. Des contacts ont été établis en ce sens avec le Forem, Actiris (les Maisons de l'emploi et de la formation) et des écoles d'art. Notons que le Forem n'a pas voulu enregistrer nos formations dans sa base de données car elles sont payantes et non subsidiées...



DES FINANCEMENTS ALTERNATIFS

Les formations sur les droits d'auteur sont prises en charge intégralement par l'APMC. Pour les autres, une contribution financière relativement modeste (30€ par jour pour les membres, 40 pour les autres) est demandée aux participants, mais celle-ci ne couvre pas le coût global des sessions.

Des pistes de financement alternatif ont été explorées en 2012, pour pouvoir notamment baisser le prix de nos formations, ce qui les rendrait accessibles au plus grand nombre. Une demande de subvention a été introduite sans succès auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de l'éducation permanente. D'autres recherches, toujours en cours, ont été effectuées du côté des instances de la Région bruxelloise.

En matière de financement public, les formations de l'APMC sont victimes d'un paradoxe. Elles ont été conçues tout spécialement pour répondre aux besoins des professionnels de la création et présentent donc un caractère relativement original, voire unique. Mais de ce fait, elles s'inscrivent difficilement dans les cadres généraux prévus pour les subventions... A suivre, donc.



6. Des bourses pour soutenir les artistes

La mutualisation des moyens est un principe fondateur pour l'APMC comme pour l'ensemble de la Fondation SMartBe. C'est ainsi qu'une partie des ressources engrangées est redistribuée sous la forme de bourses, dont les membres peuvent bénéficier.

Cette action de mécénat est destinée à soutenir des artistes de toutes disciplines dans le développement de leur carrière professionnelle.

Pour la cinquième année consécutive, un appel à candidature a été lancé en 2012, pour les projets qui seront développés à partir de 2013.

DES BOURSES DE DEUX TYPES SONT ATTRIBUÉES:

Les bourses d'accompagnement: pour les artistes qui souhaitent réaliser un projet artistique à un moment charnière dans leur développement artistique. Les bourses financent notamment un accompagnement nécessaire à la réalisation de ce projet en lien avec ce tournant.

Cet accompagnement peut avoir lieu dans une résidence d'artistes, mais aussi dans une entreprise, une ONG ou une université, ou encore prendre la forme d'une participation à un atelier, à un stage auprès d'une compagnie, d'un artiste, d'un expert...

Les bourses «Salto»: pour les artistes qui ont l'opportunité de franchir un seuil de notoriété suite à une invitation à un festival, une exposition, un spectacle, en Belgique ou à l'étranger.

Seules les cent premières candidatures parvenues chez SMart ont été examinées. 19 dossiers ont été retenus: 12 pour une bourse d'accompagnement, 7 pour une bourse Salto.

Ils émanent de musicien(ne)s, de plasticien(ne)s, d'auteurs de théâtre, de photographes, de danseur(se)s, de réalisateurs/trices de cinéma ou de radio... Les projets sont également d'une grande variété: cela va d'un apprentissage chez un professionnel de l'électromécanique pour donner vie à un projet d'automates à un stage participatif au sein de la compagnie chilienne Oani afin de se familiariser avec les codes du théâtre d'animation «lambe-lambe», en passant par l'apprentissage de chant indien à Bangalore ou par une formation approfondie dans le jeu de la harpe.





III. Participation

RASSEMBLER LES MEMBRES

Depuis sa fondation en 1998, SMart a toujours été animée d'un esprit associatif. Mais il n'est pas toujours facile de maintenir un rapport de proximité avec ses membres quand la structure ne cesse de grandir.

L'implantation progressive de **bureaux régionaux en Wallonie et en Flandre** a facilité l'insertion des équipes dans le tissu culturel local.

A Bruxelles, en revanche, il est devenu nécessaire de rétablir un meilleur contact, de trouver le moyen de renouer des liens plus étroits avec des membres et de les faire se rencontrer entre eux.

La «**crise de l'ONEM**», à la fin 2011, a provoqué un électrochoc dans le milieu artistique mais aussi au sein de nos équipes. Suite aux changements incessants intervenus dans l'interprétation des règles en

matière de chômage, nos membres se sont adressés à nous pour obtenir des informations précises et des actions concrètes. Pour se rassurer, aussi, et se sentir moins seuls face aux difficultés rencontrées dans les instances administratives.

Dans la foulée ont été mis sur pied, à partir de juin 2012, les « **P'tits déj** » de **l'APMC**. Chaque premier jeudi du mois, nous avons invité nos membres à se réunir le matin autour d'un café et de croissants pour faire le point sur la situation et résumer les actions entreprises. Après avoir beaucoup tourné autour des questions de chômage, les sujets de discussion se sont diversifiés. L'objectif de ces rencontres est d'informer les participants sur un sujet d'actualité précis et de faciliter le lancement de projets ou d'action. Sept «P'tits déj» ont été organisés en 2012. Ils ont réuni à chaque fois entre quarante et septante personnes.

Ces rencontres ont notamment débouché sur la constitution, par des participants, d'un groupe de réflexion composé de 4-5 artistes (musicien, réalisateurs, metteur en scène) et (en fonction des nécessités) d'un employé de l'Association. Au-delà de l'action ponctuelle, ils ont porté leur questionnement sur les thèmes de l'intermittence et l'évolution du rapport au travail.

Les rencontres **«Meet & Connect»** sont des moments d'échanges avec des professionnels confirmés de différentes disciplines (graphisme, photographie, peinture,...), pour un partage d'expérience – professionnelle et humaine. Elles ont été conçues pour mettre les membres en

relation. Le programme a été élaboré en 2012 mais mis en route seulement en février 2013.

Des rencontres sont régulièrement organisées en Wallonie sur des thèmes divers, qui suscitent le débat et les échanges d'informations entre membres: par exemple, «Téléchargement de la Musique» et «Professionnalisation d'un projet théâtral, l'apport artistique des techniciens», à Mons et «Statut des techniciens» à Namur.



PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Dans chaque antenne régionale, les conseillers sont impliqués dans la vie culturelle et associative de leur région. Ils disposent d'ailleurs à cet effet d'une enveloppe budgétaire de 5000€ par ville (10 000€ pour Bruxelles) qui leur permet d'assurer une action locale. A chaque fois, leurs activités sont l'occasion de rencontrer non seulement des artistes et des professionnels de la création, mais aussi des donneurs d'ordre ou des prescripteurs.

Epinglons quelques manifestations socio-économiques marquantes:

- Les bureaux de Kortrijk et Tournai se sont engagés, avec une association lilloise et SMartFr, dans une opération commune de l'Eurométropole sur le thème de la mobilité des artistes.
- L'antenne de Namur a participé à des réunions de travail pour la mise en place de projets en proposant un encadrement organisationnel, du coaching, de l'aide à la diffusion (Cabaret Quintus, groupe de styliste «Madame Ravik Boutique»).
- Les conseillers étaient présents à différents salons de l'emploi, comme le Job Festival à Anvers ou la journée Art& Works Actiris à Bruxelles.
- Les antennes flamandes ont apporté un soutien à «De Invasie» (plateforme de jeunes entrepreneurs installée à Anvers) et Noosfeer (bourse de l'emploi).

Les antennes ont en outre organisé ou soutenu une série d'événements artistiques :

WALLONIE

- > A **Liège**, un appel à projet basé sur des valeurs fortes de SMart (mutualisation, pérennité) a permis de soutenir cinq projets couvrant différents secteurs (danse, musique, théâtre-action, édition) et plusieurs régions (Liège, Eupen, mais aussi un projet reliant Anvers, Bruxelles et Liège).
- > L'antenne de **Mons** s'est associée à des événements festifs et créatifs (Théâtre en Rue, Slam l'Impro). Elle a aussi contribué à l'organisation d'un événement pendant lequel les invités participaient à la création d'une œuvre collective à partir des affiches de la campagne « Je vote Culture ». Elle a acquis l'œuvre finale pour l'installer dans ses bureaux.
- > A **Namur** et à **Charleroi**, les antennes ont soutenu financièrement certaines activités des Fêtes de la Musique.

FLANDRE

- > Toujours à **Namur**, l'antenne a apporté un soutien financier à la création d'une fresque et au tournage d'un film de fin d'études à l'école IETE.
- > Des soutiens financiers ont aussi été octroyés sous forme de prix. SMart Namur a ainsi remis des prix au Verdur Rock, au KIKK Festival et au Festival Media 10/10 (Prix du Pitch). A Charleroi, l'antenne a été impliquée dans le Festival Livresse#15 par la remise du Prix pour le Scénario.
- > Diverses initiatives culturelles ont aussi été soutenues en Flandre. Ont bénéficié d'une aide: le magazine Rektu/Verso, les expos NYDP dans le Winkelhaak (Anvers), le club de musique Democracy (Gand). Un soutien a aussi été apporté à des activités ponctuelles: Hot Club (musique et danse, Gand), Sketch (illustration, Anvers), NTV Galerie (plateforme gantoise pour les jeunes plasticiens), Gentse Hoppers (musique et danse), Studio Start (Anvers)...
- > L'ouverture de la permanence de Kortrijk (un jour par semaine à partir de janvier 2012) au sein du Centre des Arts BUDA a donné lieu à une série de manifestations destinées à faire connaître la nouvelle antenne.

BRUXELLES

Dans la Région bruxelloise, l'Association a noué de nombreux contacts qui déboucheront en 2013 sur diverses collaborations. Elle s'est d'ores et déjà impliquée dans une série de manifestations, notamment:

- > Partenariat avec Bruxelles Laïque et le Festival des Libertés (www.festivaldeslibertes.be)
- > Soutien du festival Art & Cup (www.larecup-bruxelles.be)
- > Soutien au projet «Voyageurs étonnés» organisé par l'association littéraire PassaPorta (www.passaporta.be)
- > Soutien à la manifestation «Creative Commons Relaunch event» (www.creativecommons.be)
- > Collaboration avec Restart vzw pour l'exposition «A look inside»
- > Partenariat avec le Théâtre de Poche (www.poche.be)

PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LES EXPÉRIENCES

Le bureau d'études de l'APMC organise régulièrement des rencontres publiques qui lui permettent de susciter le débat avec les membres à l'occasion de l'une ou l'autre publication, qu'elle émane de son équipe ou qu'elle ait été produite ailleurs. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'amorcer des collaborations avec d'autres chercheurs et diverses institutions.

C'est ainsi qu'en partenariat avec iMal (interactive Media Art Laboratory), le bureau d'études a organisé à Bruxelles une rencontre-débat autour des nouvelles pratiques documentaires, au cours de laquelle a été présenté le livre « Web-documentaires. Guide de Survie et Conseils Pratiques » de Matthieu Lietaert.

En collaboration avec la Maison du Livre de Saint-Gilles, le bureau d'études a organisé une présentation publique de l'ouvrage collectif « Vivre de son art. Histoire du statut de l'artiste XVe-XXIe siècles », édité par SMartFr. L'occasion d'un échange in-

téressant entre les historiennes présentes et deux artistes qui avaient découvert préalablement le livre.

La sortie de «L'artiste, un entrepreneur?» a donné lieu à une rencontre avec des artistes et des opérateurs économiques à Charleroi. A Liège, l'APMC s'est associée au Centre d'Art contemporain La Chataigneraie et l'Association liégeoise pour la Promotion de l'Art contemporain (ALPC) pour l'organisation d'une rencontre sur quelques-uns des thèmes abordés dans cet ouvrage.

Lors de la présentation publique de la recherche «Développer ses projets artistiques. Le cas des Activités SMartBe», Eve Chiapello, professeur à HEC Paris, a donné une conférence au Centre Culturel Jacques Franck, sur le thème: «Entreprendre en coopérant: une voie possible pour les professions créatives?». Suite aux contacts noués à cette occasion, Eve Chiapello a proposé à l'APMC d'accueillir un de ses étudiants en 2013 pour un stage de fin d'études. La recherche sur les Activités a aussi été présentée à Mons.

SMart Link

L'actu des membres de SMartBe

Novembre 2012

Cet e-mail ne s'affiche pas correctement? Consultez la version en ligne.

Chômage: qu'est-ce qui a changé?

Depuis le début du mois, la réglementation du chômage a été modifiée. Certaines règles s'appliquent à tous les chômeurs sans exception, d'autres font suite aux directives de la Ministre de l'Emploi et s'appliquent aux artistes. [En savoir plus](#)

8 revendications pour le secteur de la création

En octobre, la Ministre de l'Emploi a demandé à l'OFIEn la mise en place d'une série de mesures de transition concernant le chômage des artistes. Le secteur progresse et l'Association Professionnelle des Métiers de la Création affirme ses revendications pour l'avenir. [En savoir plus](#)

Artiste amateur, un peu, beaucoup ou professionnel

Quant peut-on affirmer qu'un artiste est professionnel au pas ? Formations, revenus, expériences... Réponses sur le Blog. [En savoir plus](#)

Meet&Connect: élargissez votre réseau

Début 2013, l'Association Professionnelle des Métiers de la Création aimerait proposer à ses membres un nouvel espace d'échanges, les "Meet&Connect", à Bruxelles dans un premier temps. Ce seront des rencontres entre professionnels de la création pour partager des infos, bons films, idées, trucs, astuces et favoriser les collaborations. Ce projet, encore en gestation, grandira autour de vos suggestions. A vos claviers! [En savoir plus](#)

Pour l'année 2013, à vos souhaits!

Et vous, vous imaginez comment l'année 2013? Vous rêvez de quoi? D'un tournage à Heral? D'une invitation au Festival d'Avignon? D'une exposition au Palais des Beaux-Arts? Ou bien peut-être préférez-vous quelque chose de plus "virtuel" comme un vrai "statut d'artiste" ou de meilleures conditions de travail? Venez nous le dire! [En savoir plus](#)



Photo: Gildas - Photos Document et Photographie Denis Gildas.com

Le tour de la question

Vous avez des frais? Les vidéos qui simplifient l'encodage

Frais de déplacement? Frais de repas? Frais à l'étranger? Dans quelle cas? Qu'est-ce qui est acceptable? Cliquez dans votre espace membre, les réponses sont là, à portée de main. [Plus d'infos](#)

Le bon plan

Achats d'œuvres d'art

Le service des Arts plastiques de la chvb gère différents types de collections et acquiert des œuvres d'art contemporaines, d'artisans et de design auprès d'artistes en activité.

Personne de contact: Daphné Bouponq - +32 2 413 36 67 - daphne.bouponq@chvb.be

Rencontre avec un Smartien

Vincent Lannoo, réalisateur

Après s'être plongé dans le monde des Vikings, Vincent Lannoo se tourne vers la classe moyenne. Son film "Little Glory" est sorti en salle le mois passé. [Lire son portrait](#)

Tous les membres et vous avez une expérience originale et/ou une activité bouillarde à faire partager aux autres Smartiens? Contactez nous! Envoyez un mail à Marie.

COMMUNIQUER, FAIRE RÉAGIR

Les échanges avec nos membres passent aussi par un travail de communication.

L'APMC fait appel à la collaboration du service Communication de la Fondation pour le développement de ses actions et campagnes de communication (communiqués de presse en lien avec l'actualité sociopolitique, organisation de rencontres, opération «Je vote Culture» ...).

Notre newsletter, la SMartLink, envoyée tous les mois à tous les membres, propose des articles relatifs aux métiers de la création. Cela va des informations sur la sécurité sociale et des prises de position de l'Association aux appels à projet et aux partenariats avec d'autres organisations. En 2011, la SMartlink a fait peau neuve et son contenu a été profondément revu. Adressée précédemment aux seuls membres en activité, elle est désormais envoyée à l'ensemble des membres. Elle a augmenté le nombre de ses lecteurs et son taux d'ouverture (personnes qui cliquent sur les articles) est plus qu'honorable (33%, alors que la moyenne pour des newsletters tourne généralement autour de 20%). Les articles les plus lus sont ceux qui portent sur la réalité socio-économique des artistes et les informations qui ont un impact direct sur le quotidien des membres (appels à projet, informations juridiques et fiscales, crise du chômage, petites indemnités...).

Le blog ouvert fin 2011 accueille depuis lors nos prises de position sur l'actualité politique et socio-économique liée aux métiers de la création et permet aux lecteurs de réagir en exprimant leurs opinions.

Le site de SMart fonctionne comme un carrefour d'informations régulièrement mises à jour

Pour informer rapidement les membres et accroître l'interactivité et la proximité avec eux, l'Association a commencé en 2012 à communiquer aussi via les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) pour y relayer les nouvelles présentes sur son blog. Il y a actuellement deux pages Facebook générales (l'une en français, l'autre en néerlandais). En Wallonie, les bureaux régionaux disposent également d'une page individuelle.

PERSPECTIVES



Etre plus proche des membres pour mieux les représenter

ECOUTER

La proximité est un maître mot pour caractériser l'évolution de l'APMC en 2013.

Une proximité physique d'abord. A Bruxelles, une nouvelle aventure va ainsi commencer avec l'ouverture, fin juin 2013, d'une antenne à Schaerbeek. Plusieurs conseillers quitteront Saint-Gilles pour rejoindre cette implantation. Les membres vivant au nord de Bruxelles n'auront plus besoin de traverser toute la ville pour nous rejoindre.

Par ailleurs, nous envisageons également d'instaurer des permanences juridiques dans les bureaux régionaux.

De façon générale, notre Association s'efforce d'être davantage à l'écoute de ses membres. Ainsi, pour mieux appréhender leurs attentes, elle va lancer un sondage dont les résultats seront présentés le 13 septembre 2013 à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire organisée pour le 15e anniversaire de SMart. Comment les membres envisagent-ils que nous les représentions? Quelles actions veulent-ils nous voir entreprendre? Ce questionnement nous permettra d'adapter notre action future à leurs aspirations.

Le contact constant que les conseillers entretiennent avec les membres permet à l'Association de connaître au plus près les problèmes et difficultés qu'ils rencontrent et de réagir en conséquence.

INFORMER

Fournir à nos membres une information et des analyses de qualité sur toutes les questions susceptibles de les intéresser dans l'exercice de leur métier a toujours été au cœur de notre travail. Plusieurs services de l'Association s'y attachent.

Le blog de l'APMC permet de présenter et de commenter à chaud l'actualité sociale et politique et au public de réagir.

Le service juridique assure une veille parlementaire qui l'amène à suivre les débats en cours au plan politique, en épinglant les sujets qui peuvent avoir une incidence professionnelle pour nos membres. L'examen du contexte des débats permet en outre de comprendre les motivations du législateur, de les analyser, voire de les critiquer ou d'apporter des arguments pour la critique, en vue de préparer les démarches de lobbying de l'APMC.

Le service juridique assure le même travail de veille à l'égard d'instances administratives comme l'ONSS ou l'ONEM.

Le bureau d'études, quant à lui, poursuit son programme de recherches et de publications sur les conditions d'exercice des métiers de la création. Il publie en 2013 un état des lieux du secteur de la photographie. Il a mis sur pied un vaste projet sur les carrières professionnelles qui comportera une recherche socio-économique sur les trajectoires de nos membres et des études (en trois volets) sur les étapes à franchir pour développer sa carrière dans différentes disciplines artistiques. Il fournit en outre les données et les analyses nécessaires à l'action de représentation et de défense de l'APMC mais aussi aux missions des autres entités de SMart. Il collabore en particulier avec le service de développement international pour rassembler des informations et des données utiles à l'ensemble des Associations SMart à l'étranger.

Son Répertoire des aides aux artistes, disponible en ligne (www.aidesauxartistes.be) est régulièrement mis à jour. Dans le courant 2013, son centre de documentation sera plus largement accessible aux chercheurs, aux étudiants, à toute personne intéressée, qui pourront travailler sur place. Le bureau d'études envisage de rendre accessible à tous, par le biais de liens renvoyant aux sites des journaux et périodiques, la revue de presse dont il assure actuellement la réalisation pour un usage interne.

Enfin, une équipe de l'APMC œuvre à la réorganisation des infos de toute nature disponibles sur le site de SMart. Cette équipe est composée de collaborateurs issus des différents services, dont des conseillers spécialisés (en matière de chômage, de droits d'auteur, de mobilité, de gestion des Activités SMart...).

FORMER

Proposer aux membres des formations qui leur permettent de développer au mieux leur carrière professionnelle reste à l'ordre du jour en 2013.

Un sondage portera sur les besoins en formation des membres néerlandophones, de manière à développer pour eux une offre adaptée.

Des partenariats conclus avec des opérateurs de formation, des associations ou des institutions permettent à nos membres de bénéficier d'une plus large gamme de formations.

informer, former,

DÉFENDRE ET REPRÉSENTER

L'APMC poursuit son action pour défendre ses membres, au plan juridique comme au plan politique. Quelques lignes de force sous-tendent ses démarches.

Il s'agit d'abord de permettre à tous les professionnels de la création, qu'ils soient créateurs, interprètes ou techniciens, d'avoir effectivement accès à la sécurité sociale des salariés. A cette fin, il faut étendre aux techniciens et aux créateurs le bénéfice des règles spécifiques aux artistes du spectacle et étendre la règle du cachet aux autres pans de la sécurité sociale (pension, soins de santé). Il s'agirait de pouvoir accéder aux différentes branches de la sécurité sociale sur la base des cotisations versées plutôt que sur le nombre de jours prestés.

Il s'agit aussi d'œuvrer à l'adaptation des règles protectrices du droit de travail pour que les intermittents puissent en bénéficier pleinement.

Nous souhaitons aussi une adaptation des règles en vigueur en matières de frais professionnels, mais aussi dans la répartition des droits d'auteur, compte tenu des évolutions engendrées par la diffusion numérique des œuvres.

La «crise de l'ONEM» a montré les risques de réactions corporatistes au sein du vaste secteur des métiers de la création. Ceux qui bénéficient de règles particulières de protection ont parfois adopté des positions de repli par rapport à d'autres professionnels qui n'avaient pas les mêmes droits qu'eux. L'Association se montre particulièrement attentive à tout risque de

discrimination entre travailleurs de différents types dans la manière dont l'Avis du Conseil National du Travail de juillet 2012 est appliqué.

Depuis de longues années, le nombre de personnes engagées dans les métiers de la création augmente dans des proportions sensiblement plus fortes que les subventions publiques. En outre, on constate dans l'ensemble des politiques culturelles à travers l'Europe (à l'exception notable de la Flandre) une nette tendance à la réduction des aides publiques. Cette double évolution oblige une association comme la nôtre à réfléchir à de nouvelles sources de financement de la culture. L'APMC souhaite les évolutions suivantes:

- Étendre au domaine culturel l'imminution fiscale pour les dons privés,
- Adapter et étendre le Tax Shelter aux autres secteurs artistiques, lorsque cela semble adéquat,
- Taxer faiblement les produits culturels et l'exploitation des œuvres du domaine public afin de soutenir la création artistique.

Il nous importe de défendre un système de gestion mutualisée et collective de production des activités professionnelles des créateurs. Il est probable qu'à cette fin, Productions Associées devienne une coopérative, qui sera alors la propriété de ses usagers, c'est-à-dire les membres.

Dans ce contexte, la fonction de représentant assignée à certains conseillers leur permettra d'intervenir dans le territoire où ils sont implantés.

défendre, représenter

DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS

Dans tous les lieux où SMart est implantée se développent des collaborations soit avec le secteur culturel, soit avec des institutions diverses. Ces collaborations permettent à notre Association d'acquérir davantage de visibilité et renforcent son poids symbolique dans la société belge.

Au plan culturel, l'APMC s'associe à l'organisation de nombreux événements et soutient financièrement des manifestations artistiques locales (festivals, publications, octrois de prix divers...).

SUSCITER LA PARTICIPATION DES MEMBRES

Une série d'initiatives prises par les bureaux régionaux font appel à la participation des membres, pour des rencontres, des débats, des appels à projets...

A Bruxelles, la poursuite des «P'tits déj» et la mise sur pied des rencontres «Meet & Connect» permet de rassembler les membres soit sur des thématiques générales, soit en fonction d'intérêts sectoriels («Meet & Connect» avec des graphistes, des photographes, des peintres...) Nous allons aussi développer d'autres types de rencontres et les organiser également dans nos antennes régionales.

En poursuivant l'opération «Je vote culture», dans la foulée des élections communales d'octobre 2012 et dans les perspectives des élections multiples de mai 2014, l'Association s'efforce de rassembler ses membres dans les différentes villes où elle est implantée pour susciter la constitution de groupes de travail et de pression au plan politique.

Les publications envisagées dans le cadre de l'éducation permanente font elles aussi appel à la participation des membres pour l'écriture de certaines analyses liées à leur expérience professionnelle.

développer, susciter

contacts

SMart Bruxelles

Rue Emile Féron 70
1060 Bruxelles
T: +32 2 542 10 80
E: bruxelles@smartbe.be

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9H À 17H

-

SMart Schaerbeek (à partir du 1^{er} juillet 2013)

Rue Kessel 14
1030 Bruxelles
E: schaerbeek@smartbe.be

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9H À 17H

-

SMart Charleroi

Espace 'Le Vecteur'
Rue de Marcinelle, 30
6000 Charleroi
T: +32 71 58 52 41
E: charleroi@smartbe.be

OUVERT TOUS LES MARDIS, JEUDIS
ET VENDREDIS DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 17H

-

SMart Liège

Quai des Tanneurs 2
4020 Liège
T: +32 4 342 71 15
E: liege@smartbe.be

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9H À 12H30
ET DE 14H À 17H

-

SMart Mons

Cour de l'Âne Barré, 10
îlot de la Grand-Place
7000 Mons
T: +32 65 31 92 21
E: mons@smartbe.be

OUVERT LUNDI, MERCREDI, JEUDI
ET VENDREDI DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 17H

-

SMart Namur

Av. Cardinal Mercier 59
5000 Namur
T: +32 81 58 12 60
E: namur@smartbe.be

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9H À 12H30
ET 14H À 17H

-

SMart Tournai

Rue de la Citadelle 124
7500 Tournai (ancien hôpital militaire)
T: +32 69 23 21 76
E: tournai@smartbe.be

OUVERT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H À 12H30
ET DE 14H À 17H

-

SMart Antwerpen

Lange Winkelhaakstraat 26
2060 Antwerpen
T: +32 3 226 21 08
E: antwerpen@smartbe.be

OUVERT LE MARDI, MERCREDI, JEUDI
ET VENDREDI DE 9H À 12H30 ET DE 13H30 À 17H

-

SMart Gent

ACEC-site Dok Noord 4E, 001
9000 Gent
T: +32 9 233 51 90
E: gent@smartbe.be

OUVERT LE MARDI, MERCREDI, JEUDI
ET VENDREDI DE 9H À 12H30 ET DE 13H30 À 17H

-

SMart Kortrijk

Kunstencentrum BUDA
Kapucijnenstraat 10
8500 Kortrijk
T: +32 470 98 31 00
E: kortrijk@smartbe.be

OUVERT LE JEUDI DE 10H À 12H30
ET DE 13H30 À 16H

-

